

INFORMATIONS

EXCOMMUNICATION. — Au mois de septembre de l'année dernière, le ministre des finances du gouvernement espagnol fit saisir les biens du Sanctuaire de Notre-Dame de Luch, situé dans l'île de Majorque. Depuis la guerre de l'indépendance, ce sanctuaire s'était enrichi de nombreux dons des fidèles, et ces richesses avaient depuis longtemps attiré l'attention du fisc espagnol.

L'évêque de Majorque, Mgr Cervera, protesta. Dans cette protestation, l'évêque, après avoir rappelé le décret du Concile de Trente et la Bulle *Apostolicæ Sedis*, disait : « Nous déclarons que M. le ministre des finances a encouru l'excommunication. » Dans une lettre à ses diocésains, Mgr Cervera les avertissait que ceux qui prendraient part à une vente aux enchères et seraient acheteurs des propriétés de Notre-Dame de Luch, encourraient, eux aussi, de ce fait, l'excommunication réservée au Pontife romain ; et il ordonnait au clergé de lire à la grand-messe dans toutes les églises et chapelles de son diocèse, la lettre par laquelle il expliquait sa conduite, faisait connaître l'excommunication du ministre et menaçait d'excommunication les acheteurs.

Le ministre des finances ordonna au parquet de sévir contre *El Boledin eclesiastico*, et tous les journaux qui reproduiraient la protestation de l'évêque. En même temps il faisait des démarches auprès de Son Excellence le nonce apostolique ; et l'ambassadeur d'Espagne se rendait auprès du Vatican pour faire lever l'excommunication.

Comme toujours, lorsque se produit quelque part un acte de fermeté, la conduite de l'évêque fut critiquée par les gens qui veulent voir par tous et partout le devoir sacrifié à la conciliation. Les uns disaient que l'évêque de Majorque n'avait pas le droit d'excommunier le ministre, parce que le ministre n'était pas son diocésain, comme si ce n'était pas un principe élémentaire du droit canonique qu'on est justiciable du juge sur le territoire duquel a été commis le délit : *Ubi delictum, ibi forum*. D'autres prêtaient à Mgr Cervera des sentiments carlistes et attribuaient odieusement à ces sentiments un acte que le devoir